

Présentée devant la Commission de la Sécurité publique de Montréal

Par M. Martin Prud'homme, directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Le 27 février 2018

MISE EN CONTEXTE

Le 30 novembre 2017, le *Rapport d'enquête administrative sur la Division des affaires internes du Service de police de la Ville de Montréal* préparé par M^e Michel Bouchard était présenté au ministre de la Sécurité publique, monsieur Martin Coiteux.

Ce rapport fait état de nombreuses irrégularités, au regard notamment, de la conduite des enquêtes internes, de l'absence de contrôle adéquat de cette activité, du non-respect de certaines dispositions de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1) et de préoccupations importantes quant au climat de travail, le ministre s'est prévalu des dispositions de l'article 275 de la Loi sur la police et a confié le 6 décembre 2017, l'administration provisoire du Service de police de la Ville de Montréal à monsieur Martin Prud'homme. Le même jour, la Ville le nommait également à titre de directeur par intérim du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Plus de deux mois se sont écoulés depuis la nomination de M. Prud'homme. Un temps suffisant pour permettre de confirmer plusieurs des constats énoncés dans le rapport de M^e Bouchard et pour identifier certaines pistes de solutions. La présente note fait donc état de la vision du directeur au regard du mandat qui lui a été confié, énonce les principaux objectifs qu'il s'est donnés et précise la façon dont il entend travailler pour réaliser ces objectifs.

Il importe toutefois de préciser que la présente stratégie pourra faire l'objet de modifications et de bonifications à la lumière de nouveaux constats qui pourront être faits en cours de mandat.

LA VISION

D'entrée de jeu, mentionnons que lorsqu'une organisation se dote d'une vision, cette dernière doit permettre de se projeter là où l'on voudrait être dans le futur, souvent dans un horizon de cinq ans. Ainsi, malgré le fait que le mandat de l'actuel directeur est d'une année, la vision demeure pertinente. En effet, certains objectifs et certaines actions demanderont plus d'une année de mise en œuvre. Ainsi, dans ces cas, le directeur saura donner la direction et l'impulsion, mais la continuité de ces actions devra être assurée par la prochaine administration.

La vision du directeur Prud'homme est « **Une organisation de confiance où nous progressons ensemble** ». D'abord, « **Une organisation de confiance** » répond directement aux différentes facettes du mandat d'administration provisoire. Elle réfère au fait que pour être une organisation de confiance, il faut exceller dans la gouvernance, être un modèle de professionnalisme, d'intégrité, d'éthique, faire preuve de collaboration et d'une plus grande transparence, de même qu'il faut savoir rendre des comptes. Ensuite, « **progresser** » évoque parfaitement l'idée de vouloir s'améliorer, se développer et se parfaire. Il n'y a pas de fin à la progression, elle doit se faire de façon continue. Enfin, « **ensemble** » suppose que la progression ne peut être le fait d'une seule personne. Cela implique que tous les acteurs, membres du corps de police, partenaires, représentant de la Ville, se mobilisent pour atteindre les mêmes objectifs.

LES OBJECTIFS

La vision sera réalisée lorsque nous aurons atteint les objectifs suivants :

- Une organisation professionnelle, fiable et performante, centrée sur sa mission première, dont autant les citoyens que ses propres membres sont fiers et en laquelle ils ont une entière confiance.
- Une organisation transparente et collaboratrice.
- Des pratiques conformes aux normes éthiques et professionnelles que dicte la fonction policière et qui répondent aux exigences de la Loi sur la police.
- Des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles gérées avec efficacité et efficience.

LES GRANDS CHAMPS D'ACTION

Un Plan d'action issu de la Stratégie de réorganisation du SPVM est en cours d'élaboration. Il fera l'objet d'une reddition de comptes périodique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions qu'il prévoit.

Les actions seront subdivisées à l'intérieur des grands champs d'action suivants :

- Révision de la structure organisationnelle et optimisation des ressources.
- Restructuration de la Division des affaires internes et révision de son fonctionnement.
- Révision du processus de dotation des postes de cadres policiers et mise en place de mécanismes permettant d'assurer l'équité et la transparence du processus lors du choix des candidats.
- Réalisation d'un diagnostic sur le climat de travail / Élaboration d'un plan de redressement, s'il y a lieu.
- Recommandations quant au profil recherché pour le prochain directeur et proposition visant le processus de nomination.

ACTIONS EN PLACE OU EN COURS

Bien que le plan d'action soit toujours en élaboration, certaines actions ont déjà été mises en place ou sont en cours de réalisation. Elles sont présentées ci-dessous à titre informatif et seront intégrées au plan d'action :

- Rencontres avec tous les officiers et cadres du SPVM et avec plusieurs centaines d'employés.
- Rencontre des médias (20 et 21 décembre 2017) dans le but de rassurer la population et les partenaires sur le rôle et les orientations du nouveau directeur.
- Nomination d'un inspecteur la Direction des communications avec l'objectif d'être plus transparent et de mieux communiquer avec la population et les médias.
- À la suite de la diffusion du Rapport Chamberland, transmission d'une directive aux membres du Comité de direction visant à mettre en place, sans attendre, certaines recommandations du rapport relatives aux demandes d'autorisations judiciaires pour les personnes à statut particulier (juges, avocats, journalistes, etc.).
- Création d'une boîte courriel afin que l'ensemble du personnel du SPVM puisse soumettre leurs idées, commentaires ou suggestions.
- Lancement d'un sondage auprès des cadres policiers pour recueillir les avis et les préoccupations en lien avec le processus de Revue de talent (sur les promotions d'officiers).
- Organisation de la Journée des cadres (policiers et civils) le 14 mars 2018.
- Modification à la structure de la haute direction et réduction significative de sa taille. La réflexion se poursuit sur la sélection des futurs directeurs adjoints.
- Nomination d'un inspecteur-chef à la tête de la Division des affaires internes afin d'amorcer la mise en place de certaines actions prédéterminées (notamment, les systèmes de suivi et de classement).